

**RAPPORT DE MODELISATION
PROGRAMME « SANTE MIGRANTS »**

Origine du projet

La législation sur le droit des Etrangers est constamment modifiée ou sujette à interprétation diverse par les différents acteurs qui l'appliquent. La Cimade œuvre avec d'autres pour le respect et l'exercice des droits fondamentaux des personnes migrantes. Suite à la modification du CESEDA en 2011, l'ensemble des droits des personnes migrantes est devenu de plus en plus précaire et les conditions d'obtention des titres de séjour de plus en plus difficile à remplir. De ce fait, de nombreuses personnes migrantes n'ont plus accès aux droits les plus élémentaires : accès aux soins, à un logement ou un hébergement, au travail... En 2015, le CESEDA a été substantiellement modifié et en particulier le dispositif concernant les malades étrangers.

Lors de l'accueil de personnes étrangères dans les permanences juridiques de La Cimade, de plus en plus de personnes malades se voyaient confrontées à de grandes difficultés dans leurs parcours de soins. Face à ce constat, pour répondre aux besoins exprimés de ces personnes et afin de leur apporter un accompagnement complet, La Cimade a mis en place « Le programme Santé Migrants ». Il a pour but spécifique de permettre un meilleur accompagnement des malades étrangers dans leur parcours de soins. Les grands axes majeurs de ce programme sont :

- La création de permanences d'accueil, d'information et d'aide aux démarches « santé droits sociaux » : permanences physiques, permanences téléphoniques...
- Le renforcement des capacités des bénévoles Cimade sur cette thématique (Formation, mise en place d'outils ...)
- L'information, la sensibilisation des acteurs du secteur médico-social, ou en lien avec les personnes malades étrangères (associations, travailleurs sociaux, institutions...)

Ce programme est développé par La Cimade dans deux régions : en Ile de France et en région Rhône-Alpes. En Ile de France, c'est dans le cadre d'un partenariat entre le Comede et La Cimade que l'Espace Santé droit a vu le jour, pour répondre à une demande de plus en plus forte de la part de personnes malades étrangères qui avaient de grandes difficultés à avoir accès aux soins ou sont victimes de discriminations dans leurs démarches de santé. Les permanences physiques ont lieu deux jours par semaine (mercredi et vendredi). Une permanence téléphonique est aussi mise en place et permet aux personnes de prendre rendez-vous avec les professionnels. Les actions auprès des personnes étrangères malades en IDF se font aussi dans le cadre des interventions en prison ou en centre de rétention, pour venir en aide aux personnes enfermées qui n'ont pas accès aux soins ou à leur couverture maladie.

En Rhône-Alpes, depuis 1996, La Cimade et 11 associations ont fondé le collectif Santé Etrangers Rhône. C'est en 2013 que la Cimade a développé les permanences Santé. Tout comme en Ile de France, une permanence physique hebdomadaire à Lyon est organisée pour recevoir les personnes malades étrangères ainsi qu'une permanence téléphonique.

A noter qu'au cours de l'implémentation du projet, la loi du 7 mars 2016 est venue apporter d'importantes modifications concernant le droit au séjour des personnes étrangères malades et des membres de leur famille (transfert de l'évaluation médicale de l'ARS à l'OFII / création de la carte de séjour pluriannuelle / délivrance d'autorisation provisoire). La Cimade a dû s'adapter et répondre aux besoins des bénévoles, des praticiens et des partenaires institutionnels et associatifs en termes de formations et d'outils pour apporter une réponse efficace aux personnes migrantes malades que nous accompagnons.

Objectifs du projet

Objectif 1 : Faciliter et améliorer l'accès aux soins et aux droits des personnes migrantes malades en situation de précarité résidant en Ile de France et en Rhône Alpes

Objectif 2 : Mutualiser l'expérience et l'expertise de la Cimade en matière d'accès aux soins, aux droits et de protection contre l'éloignement des personnes malades étrangères et permettre une mise en lien des différents acteurs

Objectif 3 : Sensibiliser les pouvoirs publics et les administrations à la situation des personnes étrangères malades et de leurs proches et aux obstacles rencontrés pour l'accès aux soins

Moyens humains

Equipe salariée

1) Deux coordinatrices à temps plein, salariées de la Cimade, responsables de la thématique Santé des personnes étrangères, à Paris et à Lyon.

2) La responsable régionale de la Cimade en Rhône Alpes participe au pilotage de l'action, aux aspects administratifs, RH et gère les relations avec les bailleurs du programme, ce qui correspond à 5% de son temps de travail.

3) La responsable adjointe régionale de la Cimade Ile de France, en charge du suivi administratif et financier, consacre également au projet 6% de son temps de travail.

Par ailleurs, notamment en Ile de France nous travaillons en lien avec les salariés de la Cimade intervenant auprès des personnes enfermées dans le centre de rétention du Mesnil.

Enfin, l'Espace Santé Droit étant un projet monté en partenariat avec le Comede, nous travaillons quotidiennement avec le coordinateur du Comede sur ce projet et avec un médecin du Comede présent un jour par semaine sur place. Fin 2016, un deuxième médecin a intégré l'équipe de l'ESD afin de venir en soutien du premier médecin.

Equipe bénévole

Une équipe de 10 bénévoles a été opérationnelle en 2016 au sein de l'Espace Santé Droit en Ile de France

Ont participé également au projet :

Les 12 bénévoles dont un coordinateur intervenant auprès des personnes étrangères détenues (Bois d'Arcy, Nanterre, Osny, Villepinte, Fresnes, Fleury-Mérogis, Poissy, Maison d'arrêt des femmes de Versailles)

L'équipe de 7 bénévoles assurant l'accompagnement juridique des personnes étrangères sous le coup d'une mesure d'éloignement.

En région Rhône – Alpes ; une équipe de 3 bénévoles a accompagné la coordinatrice salariée. Un bénévole est venu en appui pour les permanences, une autre personne pour l'accompagnement juridique et une dernière était en charge de l'accueil des personnes.

Public bénéficiaire

Les personnes migrantes en situation de précarité et notamment les personnes étrangères malades

(209 personnes suivies en 2016 et 1470 interventions téléphoniques en Ile de France / 170 personnes suivies en Rhône-Alpes et 314 interventions téléphoniques en région Rhône-Alpes.)

Les professionnels du domaine médical et social

Les bénévoles des permanences de La Cimade

Localisation du projet (lieux d'intervention)

- Permanences de la Cimade Ile de France principalement l'Espace Santé Droit, situé à Aubervilliers puis à Aulnay-sous-Bois mais également les autres permanences de la Cimade (Montreuil, Paris – 15°, 19°, 17°, 11°, 6°), Cergy, Plaisir, Evry, Massy et dans les lieux d'enfermement où la Cimade intervient (CRA du Mesnil Amelot, maison d'arrêt de Fresnes, d'Osny, Bois d'Arcy, Fleury-Mérogis, Villepinte, Nanterre, Poissy, maison d'arrêt des femmes de Versailles)

- Permanences de la Cimade Rhône Alpes : une permanence spécifique hebdomadaire à Lyon, et les permanences des groupes locaux basés à Lyon, Annonay, Pays de Gex, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry, Haute-Loire

Calendrier de l'action

La nouvelle phase du programme a démarré en janvier 2016 et s'est terminée en décembre 2016.

Les formations ont été dispensées pour les bénévoles et pour les partenaires institutionnels et administratifs tout au long de l'année.

Difficultés rencontrées

Le programme « Santé » a été marqué, depuis le début de l'année 2016, par deux réformes législatives et une poursuite de pratiques préfectorales qui ont fortement impacté l'activité depuis le début de l'année

- La loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, qui emporte notamment des modifications substantielles concernant le droit au séjour pour raisons médicales
- L'entrée en vigueur, le 1er janvier 2016, de la Protection Universelle Maladie (PUMA), qui emporte des conséquences graves en termes d'accès aux soins pour les personnes étrangères.
- La poursuite de certaines pratiques préfectorales illégales en Région Rhône-Alpes ; et le développement de nouvelles pratiques constituant de véritables violations de droit pour les personnes étrangères malades et les membres de leur famille.

Ces éléments ont fortement impacté le programme dans ses orientations, sans pour autant remettre en question les activités inhérentes à ce dernier.

Ces deux réformes législatives ont engendré un travail important de refonte des outils de formation et des documents ressources, l'organisation de formations à destination des bénévoles et des partenaires institutionnels et associatifs ainsi que l'intensification des actions de plaidoyer et de sensibilisation.

Ile de France

L'Espace Santé Droit a connu une petite baisse quantitative du nombre de personnes accueillies due au déménagement en mai 2016 avec un basculement sur deux jours d'ouverture par semaine au lieu de trois et au renouvellement de la moitié des membres de l'équipe, dont la salariée CIMADE. Cette petite baisse s'explique également par d'autres changements structurels liés au fonctionnement de l'ESD (le renouvellement de l'équipe bénévoles et salariée, l'augmentation importante « du suivi à distance ») mais aussi en raison d'une adaptation de notre accompagnement individuel du fait du début de mise œuvre et

d'interprétation des réformes sur l'immigration et la protection sociale (renforcement de la formation, accompagnements en préfecture pour l'accès à la carte de résident et pluriannuelle....).

Cependant, cela ne nous a pas empêchés de poursuivre l'amélioration qualitative de notre accueil et de notre accompagnement ainsi que nos actions d'informations et de formations et de promotion du droit à la santé.

Points de réussite du projet

Ile de France

En 2016, nous avons continué de développer notre capacité à répondre aux sollicitations des personnes étrangères et des professionnels, notamment via le développement de nos correspondances par mail et du développement du suivi « à distance ».

Nous avons également renforcé le réseau de partenaires sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Tout ceci nous a permis d'avoir des réactions efficaces face aux pratiques des administrations conduisant à un refus des droits.

Rhône-Alpes

La permanence, du fait notamment d'une communication auprès des travailleurs sociaux par l'intermédiaire de la liste santé-migrants, a connu cette année encore un accroissement très important d'activité. Cela a notamment conduit au renforcement de la permanence avec l'accueil et la formation d'un nouveau bénévole.

Les permanences téléphoniques hebdomadaires sont l'occasion pour les bénévoles de la Région de faire remonter des problématiques locales, notamment sur les aspects santé.

Le lien avec la salariée régionale permet alors d'apporter des éclairages juridiques, mais également d'effectuer un état des lieux des problématiques locales.

Parallèlement, l'espace ressources virtuel permet aux bénévoles de la Région de disposer d'outils actualisés sur cette thématique.

Dans la suite du programme d'actions mené en 2015, de nombreuses interventions ont été réalisées à destination des professionnels du milieu hospitalier (travailleurs sociaux et soignants) en 2016.

Dans le contexte actuel, tant sur le plan des pratiques préfectorales que de l'évolution législative, le renforcement des liens avec les professionnels de santé a constitué un axe de travail important cette année encore.

Evaluation

L'évaluation du projet est faite chaque année par les deux salariés coordinateurs du projet en Ile de France et dans la région Rhône-Alpes.

Un bilan qualitatif et narratif est rédigé, comprenant des statistiques sur les personnes accompagnées dans le cadre du programme.

Pérennisation du projet

Chaque année, les axes du programme sont reproduits en apportant quelques évolutions sur les actions mises en place pour atteindre les différents objectifs.

La pérennité du projet passe ainsi par :

- le renforcement des permanences d'accueil, d'information et d'aide aux démarches « santé droits sociaux » (permanences physiques et permanences téléphoniques).
- le renforcement des capacités des bénévoles de La Cimade Ile de France et de La Cimade Rhône-Alpes sur cette thématique (Formation, mise en place d'outils ...)
- le développement de partenariats associatifs et institutionnels durables

En plus du soutien apporté par le Fonds de dotation Solimut, nous comptons également sur le soutien financier du Conseil Départemental du 93 et de l'Agence Régionale de Santé Ile de France. Les ressources privées tels que les dons et legs représentent aussi une part importante des sources de financement du programme. Néanmoins, il convient de noter que les aides publiques sont en baisse et que nous devons nous adapter à ce contexte pour maintenir nos actions auprès des personnes migrantes malades et continuer à renforcer d'année en année notre accompagnement.